

**COMMUNE DE BERSTETT ASSOCIEES
REGISTRE DES ARRÊTÉS du MAIRE**

ARRÊTÉ du MAIRE n°09/2026

portant réglementation temporaire de circulation et de stationnement

Le Maire de BERSTETT

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des régions, des départements et des communes, notamment l'article 25,

VU le Code de la Route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande adressée par le SDEA en date du 27 janvier 2026, concernant des travaux (phase n°2) de renforcement de la conduite d'assainissement intercommunale à BERSTETT (Bas-Rhin), du 2 au 20 février 2026 ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des intervenants et des usagers de la route lors de cette intervention,

A R R E T E

ARTICLE 1 :

En raison de travaux (phase n°2) de renforcement de la conduite d'assainissement intercommunale à BERSTETT (Bas-Rhin) du 2 au 20 février 2026 :

- **Le chemin de l'étang sera impraticable : un accès à la ferme est toutefois conservé pour son propriétaire ;**
- **Le chemin rural partant de la rue de la Mairie/rue de l'Herbe est barré ;**
- **Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux ;**

ARTICLE 2 :

La signalisation correspondante aux dispositions précédentes sera mise en place et entretenue par l'entreprise de travaux publics ROTT.

ARTICLE 3 :

Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Affichage
- SDEA
- Brigade de Gendarmerie de Truchtersheim,

Fait à BERSTETT, le 27/01/2026

